



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Vote du budget annexe primitif 2023 du centre municipal de santé**

**N° 008.03.2023**

**Rapporteur :**  
**Martine MARECHAL**

L'an deux mille vingt-trois le trente du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 23 mars 2023.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 26

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Uvaldo POLVOREDA, Robert CLERON

#### Excusés

Pascalie CONTE-DUMAS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Caroline COMBES a donné procuration à Catherine FEVRIER  
Rémi DERON-LOUP a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL  
Brigitte BURSON-BRYER, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-008032023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

À la suite de la création du centre municipal de santé, il convient d'établir le budget annexe primitif correspondant sur la base des documents transmis avec la note de synthèse.

Les éléments financiers sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- en dépenses :	272 500 €
o dépenses réelles :	262 500 €
o dépenses d'ordre :	10 000 €
- en recettes :	272 500 €
o recettes réelles :	272 500 €
o recettes d'ordre :	0 €

Section d'investissement :

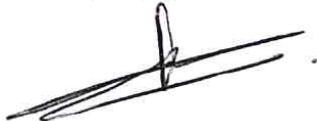
- en dépenses :	10 000 €
o dépenses réelles :	10 000 €
o dépenses d'ordre :	0 €
- en recettes :	10 000 €
o recettes réelles :	0 €
o recettes d'ordre :	10 000 €

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget annexe primitif 2023 du centre municipal de santé de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 31 mars 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20230330-008032023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 04/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation